

Aide individuelle à la création (AIC) - Allocation d'installation d'atelier (AIA)

Les demandes d'aide individuelle pour les artistes plasticiens sont dorénavant obligatoirement dématérialisées.

Elles devront être déposées sur le site dédié **entre le 1^{er} janvier et le 28 février 2021**.

Les liens vers les deux démarches en ligne sont les suivants :

Allocation à l'installation d'atelier et à l'achat de matériel

https://mesdemarches.culture.gouv.fr/mcc/requests/ARTSP_AIDES_allocation_02/

Aide individuelle à la création

https://mesdemarches.culture.gouv.fr/mcc/requests/ARTSP_AIDES_creation_02/

Attention, ces aides étant destinées à des artistes engagés dans une démarche professionnelle, ceux-ci doivent préalablement à la demande d'aide s'être inscrits auprès du centre de formalité des entreprises, qui leur délivre un numéro de siret.

Contact pour l'AIC et l'AIA :

- Drac Auvergne-Rhône-Alpes – site de Clermont-Ferrand
pour les artistes résidant dans les départements 03, 07, 15, 42, 43 et 63
Hélène Rongier : helene.bertin-rongier@culture.gouv.fr / 04 73 41 27 52
- Drac Auvergne-Rhône-Alpes – site de Lyon
pour les artistes résidant dans les départements 01, 26, 38, 69, 73 et 74
Pascale Morestin : pascale.morestin@culture.gouv.fr / 04 72 00 44 21